

Conseil : un "oui" au projet de parc photovoltaïque

VENTABREN L'opposition municipale a toutefois regretté l'opacité du projet

La séance du conseil municipal lundi soir, en l'absence du maire Claude Filippi, "cas contact", allait-elle être à nouveau le théâtre d'affrontements politiques ? Si dans la majorité comme dans l'opposition, on promettait d'oublier le temps d'une soirée, les rivalités internes, les sujets de tension à l'ordre du jour ne manquaient pas.

À commencer par le long débat présidé par le premier adjoint, Frédéric Vigouroux, sur les quatre délibérations concernant l'augmentation du capital Sas Solaris Civis, dont la commune est actionnaire à hauteur de 40%, la société Energie Partagée Investissement à hauteur de 30%, l'association Ventabren Demain à hauteur de 15% et six habitants de la commune à hauteur de 15%. C'était donc un des plus gros morceaux du conseil. Il a suscité pendant une heure et demie, les critiques de la minorité.

L'objectif était de faire voter par le conseil municipal, la souscription d'un prêt de près de 5 millions d'euros auprès



Le premier adjoint, Frédéric Vigouroux (ici à gauche), a présidé, en l'absence du maire, le débat entérinant l'augmentation du capital social de la Sas Solaris.

/ PHOTO M.G.R.

"On a une garantie de chiffre d'affaires sur vingt ans. La banque n'est pas philanthrope".

d'Arkea Banque pour l'investissement d'un parc photovoltaïque 100% citoyen au sol.

Ce projet d'ampleur ne date pas d'hier. Il a vu le jour il y a presque 5 ans, et la livraison est désormais prévue fin 2022. Le dossier revenu sous les feux de l'actualité, peine malgré tout, à faire l'unanimité.

Les élus de l'opposition, Karl Criscolo en tête, sans réclamer l'abandon du projet, ont reproché au projet de n'avoir fait l'ob-

jet "d'aucune discussion ou concertation préalable". Et de pointer dans le même temps, un manque de transparence et une certaine forme d'opacité : "c'est un très beau projet réalisé par des gens passionnés et beaucoup de travail accompli par l'équipe de Solaris, depuis de nombreuses années. Il manque pour avoir un avis éclairé, un certain nombre de pièces au dossier pour voter ce soir, les quatre délibérations. Vous n'avez pas fait de business plan, ni souscrit une assurance pertes d'exploitation permettant à l'entreprise de compenser les possibles effets de la diminution du chiffre d'affaires. Dans toute opération, il y a des risques. D'où nos inquiétudes légitimes", avance Karl Criscolo.

Ce que William Vitte, président de Sas Solaris Civis a formellement démenti, chiffres et documents à l'appui, lors d'une très longue présentation du projet.

Il affirme défendre l'intérêt général. "À moins que le soleil ne disparaisse, on a une garantie de chiffre d'affaires sur vingt ans. La banque n'est absolument pas philanthrope. Si ce que nous faisons, ne tenait pas la route, nous n'aurions pas obtenu cet argent. Notre projet répond au projet de la population. Nous avons obtenu le permis de construire le 14 septembre 2020 alors qu'il était bloqué par la Chambre d'agriculture. Puis, nous avons répondu à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie en no-

vembre 2020. Nous sommes lauréats de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en février 2021".

Il rappelle que "ce projet unique en France, car exemplaire pour la protection de l'environnement, n'aurait été possible sans l'implication de la mairie qui a financé toutes les études en amont du permis de construire".

Conséquence de ces échanges avortés : l'opposition a demandé le report des délibérations. Or, pas question de faire machine arrière pour l'équipe Solaris qui craint "une augmentation du coût des matières premières". Les délibérations ont été validées à la quasi-unanimité (une abstention).

M.G.R.